

LE DÉLÉGUÉ
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

BERNE, le 12 septembre 1969

an	N4WF F2								
Datum	10.10.								
Visa	N4								
EPD		26. Sep. 1969							
Ref.	S.C.H. Fi. III.O.								

Monsieur Pierre Micheli,
Ambassadeur
p.a. Ambassade de Suisse
H e l s i n k i

Monsieur l'Ambassadeur,

A toutes fins utiles, je vous communique, ci-après, quelques éléments sur les relations entre la Suisse et la Finlande qui pourront, le cas échéant, vous être utiles à l'occasion de votre visite.

Sur le plan de la politique commerciale, nous n'avons pratiquement aucun problème en suspens avec la Finlande. Nos relations sont réglées, d'une part, par la Convention d'association entre la Finlande et l'AELE et, d'autre part, par la participation de nos deux pays à l'OCDE (la Finlande étant membre depuis janvier de cette année).

Ce pays, bien qu'étant seulement un membre associé de l'AELE, a en fait tous les attributs d'un membre à part entière. Son statut est par conséquent parfaitement satisfaisant pour lui comme pour les autres pays de l'AELE. Il a la possibilité de faire entendre sa voix au même titre qu'un autre pays sur tous les problèmes qui se posent à l'Association. Toutefois, quand un problème d'intégration est porté devant les Ministres, la Finlande tient à préciser que son représentant a été présent à titre personnel. C'est là une précaution qui est justifiée par sa situation politique.

Grâce à l'OCDE, les relations entre la Finlande et la Suisse en ce qui concerne les transactions invisibles et les mouvements de capitaux se trouvent réglées à satisfaction des deux pays.

D'une manière générale, la Délégation suisse à l'AELE, en particulier M. le Conseiller fédéral Schaffner, a manifesté son intérêt pour la position de la Finlande dans le débat sur l'intégration. La Suisse est parfois apparue comme étant le pays qui se préoccupe le plus de la situation spéciale de ce pays nordique. Nous avons le sentiment que la politique suisse y est observée avec beaucoup d'attention, particulièrement en ce qui concerne l'intégration européenne.

./.

- 2 -

Je me permets de vous signaler à cet égard que j'ai été invité à faire une visite en Finlande pour exposer le point de vue de notre pays sur l'intégration, ce que, dans l'état actuel des choses, je me propose de faire au mois de mai ou de juin de l'année prochaine.

Avec mes meilleurs voeux pour votre séjour en Finlande, je vous prie, Monsieur l'Ambassadeur, de croire à mes sentiments respectueux.

F. Langret